

SUPPRESSION DE POSTES : UN RAPPORT PARLEMENTAIRE QUI MET EN VALEUR LE TRAVAIL DE POLE EMPLOI

Depuis le mois de septembre 2018, la CFTC Emploi a été très active dans le cadre de l'intersyndicale pour sensibiliser les parlementaires sur les conséquences de futures baisses d'effectifs à Pôle emploi. Le 24 janvier 2019, dans la poursuite du mouvement de grève du 20 novembre 2019, notre organisation syndicale a été auditionnée par Stéphane Viry, député des Vosges et rapporteur d'une mission flash parlementaire sur les effectifs de Pôle emploi.

En résumé, les points soulignés par le rapport :

- Pôle Emploi est un opérateur public qui a su faire preuve « **d'une capacité à se moderniser** », avec un effectif augmentant de manière moindre que le nombre de demandeurs d'emploi. **L'offre de services s'est étoffée** (CEP, approche par compétence, numérique...) avec des efforts consentis pour lutter contre la fracture numérique. **Les méthodes de management se sont adaptées** afin de coller aux problématiques locales de lutte contre le chômage. « **Pôle emploi est performant** », souligne le rapport, et « **est victime de mauvais procès et de préjugés** ».
- Pour autant, malgré le « **dévouement du personnel** », souligné à plusieurs reprises dans le rapport, les portefeuilles sont en forte inflation, les équipes entreprises ne peuvent consacrer le temps nécessaire à la prospection.
- Le recours aux prestations externes est insuffisant, selon le député, surtout lorsque le personnel n'est pas en capacité de réaliser pleinement ses missions, notamment lié à une méfiance vis-à-vis du travail des prestataires. **Un audit sera réalisé sur les partenaires et prestataires de l'emploi avec Pôle emploi comme opérateur principal.**

En conclusion, Stéphane Viry, estime dans son rapport que « *Pôle emploi souffre d'un effectif sous dimensionné face à l'ambition de remettre au travail des hommes et des femmes, d'autant plus avec les nouvelles missions qui lui sont confiées* ». L'exécutif doit s'interroger sur les moyens donnés à Pôle emploi pour en faire « *le grand acteur de l'emploi que nous avons envisagé* ». Pôle emploi ne peut « *faire sans cesse plus avec moins* ». Il faut « *stopper l'hémorragie* », puis « *stabiliser (les effectifs) dans les années à venir* »

Ainsi, pour la CFTC Emploi, nos interpellations des parlementaires portent leurs fruits. **Les efforts du personnel ne sont pas sous estimés. Ce rapport attestant que les baisses de personnel ne doivent plus être d'actualité, la CFTC Emploi estime que nos actions commencent à payer.** Nous devons cependant continuer à sensibiliser la majorité parlementaire, afin d'obtenir des résultats au moment des discussions sur le Projet de Loi de Finances de 2020. A ce stade, la CFTC Emploi écarte un mouvement de grève qui serait prématuré et sans effet sur une prochaine baisse d'effectifs. Nous garderons cependant une vigilance sur ce qui sera mis en place concernant les opérateurs privés.

Nous avons été élus par vous.

Nous continuerons de faire de Pôle emploi notre priorité.

syndicat.cftc-emploi@pole-emploi.fr

www.facebook.com/CFTCEmploi